PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire du 15 juillet 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le 15 juillet 2021 19 h 30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Pierre Lalonde.

Le conseiller Benoit Durand est absent.

Monsieur le maire constate le quorum. Il s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil municipal.

Est également présente Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe.

Le maire, Pierre Lalonde, déclare la séance ouverte à 19 h 35.

2021-07-126 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 15 juillet 2021.

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle, appuyé par le conseiller Martin Juneau ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 juillet 2021 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. FINANCES
 - 3.1 Dépôt Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2020
- 4. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 4.1 Correction Demande support financier Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades Budget 2021
 - 4.2 Politique de carte citoyenne de Pointe-des-Cascades

5. AFFAIRES DIVERSES

- 5.1 Avis d'intention Reconstruction de la chaussée Rue de l'Écluse
- 5.2 Autorisation de signature Contrat de gestion du Site des Cascades
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-07-127 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant de la Municipalité a fait rapport au conseil municipal conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec:*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme la réception des documents et y donne le suivi exigé par la loi;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau, appuyé par le conseiller Olivier Doyle ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2020, tel que présenté, dont « l'État de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales / exercice terminé le 31 décembre 2020 » démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 340 155 \$ (ligne 27 de la page S17);

DE DÉPOSER le rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers, préparé par la firme Poirier & Associés inc. signé en date du 12 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-07-128

CORRECTION – DEMANDE SUPPORT FINANCIER – SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES DE POINTE-DES-CASCADES – BUDGET 2021

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-176 la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades a déposé à la Municipalité de Pointe-des-Cascades une demande de support financier pour le fonds de roulement pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Société désire augmenter ce montant de 500 \$ pour pallier à certaines dépenses prévues en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades est un organisme à but non lucratif;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky, appuyé par le conseiller Martin Juneau ET RÉSOLU

DE MODIFIER la résolution 2020-10-176;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer un montant total de 6 500 \$ à titre de fonds de roulement pour l'organisme, à même le poste budgétaire 02-702-50-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-07-129 POLITIQUE DE CARTE CITOYENNE DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades est désireuse d'employer une carte citoyenne pour faciliter certaines inscriptions ou tenue d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite définir et encadrer les directives s'appliquant à la distribution de la carte citoyenne et les modalités d'utilisation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'instaurer en ce sens une Politique de carte citoyenne de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle, appuyé par le conseiller Martin Juneau ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de carte citoyenne de Pointe-des-Cascades;

D'AUTORISER le maire, Pierre Lalonde, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à signer ladite Politique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-07-130 AVIS D'INTENTION – RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE – RUE DE L'ÉCLUSE

CONSIDÉRANT le non-pavage d'une portion de la rue de l'Écluse;

CONSIDÉRANT QUE la situation perdure depuis plusieurs années et que cela a engendré d'autres problématiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades a effectué une consultation des citoyens touchés en organisant notamment plusieurs rencontres afin de discuter des enjeux et des solutions pour cette portion de la rue de l'Écluse;

CONSIDÉRANT QUE la firme Efel experts-conseils a été mandaté pour les plans et devis en février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ira en appel d'offres pour la réfection de la chaussée de la rue de l'Écluse et le pavage celle-ci à l'hiver 2022:

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la réfection de la chaussée seront assumés par la Municipalité et que le coût du pavage sera assumé par les citoyens touchés;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau, appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky ET RÉSOLU

D'ANNONCER l'intention du conseil municipal d'aller de l'avant à l'hiver 2022 avec l'appel d'offres pour le pavage et la réfection de la chaussée de la rue de l'Écluse afin que les travaux puissent être effectués au printemps 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-07-131 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GESTION DU SITE DES CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades est propriétaire du site communément appelé « Site des Cascades »;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rendez-Vous NDG souhaite exploiter le « Site des Cascades »;

CONSIDÉRANT QUE la nature du projet proposé permettra de mettre en valeur le patrimoine de la municipalité et de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rendez-Vous NDG entend poursuivre la gestion du camping des Cascades;

CONSIDÉRANT l'article 7.1 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Municipalité ont signé une Entente relative à la gestion des immeubles faisant partie du parc régional du Canal Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC pourra réaliser l'entente précédemment mentionnée qu'après un préavis à la Municipalité confirmant la date d'entrée en vigueur de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle la MRC n'a pas envoyé de préavis pour réaliser ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et l'entreprise Rendez-Vous NDG désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un contrat de gestion;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée, appuyé par le conseiller Olivier Doyle ET RÉSOLU

DE CÉDER la gestion du « Site des Cascades » à l'entreprise Rendez-Vous NDG selon les termes et conditions énoncés dans le contrat de gestion;

D'AUTORISER le maire, Pierre Lalonde, à signer le contrat de gestion pour le « Site des Cascades ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Pourquoi les coûts de gestion du camping sont si élevés?
- Pourquoi la séance n'a pas été affichée au centre communautaire?

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20 h 07 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle, appuyé par le conseiller Mario Vallée ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 15 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et secrétaire-trésorière	Le maire,
Anne-Marie Duval	

Je, Pierre Lalonde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec